LETTRE OUVERTE

À l'attention des députés du Parlement européen

À l'attention des gouvernements des États membres de l'Union européenne

Le 7 décembre 2015, le Conseil de l'Union européenne a établi dans ses conclusions relatives à «La promotion de l'économie sociale en tant que vecteur essentiel du développement économique et social en Europe» le constat suivant: «Par ailleurs, l'économie sociale contribue à la réalisation de plusieurs grands objectifs de l'UE, notamment en ce qui concerne une croissance intelligente, durable et inclusive, des emplois de qualité, la cohésion sociale, l'innovation sociale, le développement local et régional et la protection de l'environnement. Elle constitue également un instrument important concourant au bien-être des populations»[1].

À l'heure actuelle, le Parlement et le Conseil de l'Union européenne examinent un projet de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds social européen plus (FSE +). L'unique mention de l'économie sociale, dans un seul objectif du FSE + – l'amélioration de l'accès à l'emploi –, à l'article 4, paragraphe 1, point i) de la proposition de règlement ne rend pas justice à son rôle réel dans l'Union européenne. En effet, parmi les domaines d'activité de l'économie sociale figurent la fourniture de services d'intérêt général de qualité, accessibles à tous et abordables, la lutte contre la pauvreté, ainsi que le soutien à une insertion sociale active et au développement local. L'économie sociale, caractérisée par son aspect pluridimensionnel, a donc des effets beaucoup plus importants que celui qu'elle produit sur le marché du travail. Ainsi, le renforcement de la solidarité et de la cohésion sociale que permet l'économie sociale bénéficient par exemple également de la promotion d'une insertion sociale active et de l'égalité des chances, ce qui correspond davantage à l'objectif de l'article 4, paragraphe 1, point vii), de la proposition de règlement.

Compte tenu de ce qui précède, et du rôle croissant de l'économie sociale dans la dimension sociale de l'UE, nous soutenons pleinement la position du Comité économique et social européen, exprimée au paragraphe 1.10 de l'avis relatif au FSE + du 17 octobre 2018[2], et appelons les députés du Parlement européen et les gouvernements des États membres à inclure dans le règlement FSE + un objectif spécifique supplémentaire de soutien à l'économie sociale.

Cezary Miżejewski, Association des fédérations d'organisations sociales (WRZOS), Varsovie

[1] http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-15071-2015-INIT/fr/pdf

[2] JO C 62 du 15 février 2019, p. 165